

Association des
Parents et des
Professionnels autour de la
Personne polyhandicapée

Janvier 2008

Au fil des jours



Givet (France) 12-2007 Détente piscine

Pagination

Sommaire	1
Organisation de l'AP ³	2
Editorial	3
Les nouvelles du Tof-service	4
Me transport aérien	5
Gîtes adaptés en Wallonie Hospichild	6
Jenneveaux-Rencontre	8 – 9 - 10
Enquête "Aidants proches"	10
AP plouf Brabant wallon	11
AP plouf Namur	12
Awiph Contrat de gestion	13
Le jeu de chaise musicale	14
Handicap « admis » ou « amis » ?	15
Note de l'éditeur	16
Soutenir l'AP ³	17
Opération Delhaize	18

Association des Parents et Professionnels autour de la Personne polyhandicapée

Boulevard Lambermont, 61 BE-1030 Bruxelles

www.ap3.be

Le conseil d'administration :

Président : Jacques LODOMEZ
 Vice-présidents : Jocelyne BURNOTTE, Michèle ROUGE, Jean-Pierre MARTIN
 Secrétaire : Hélène HANIN
 Trésorier : Georges WAUTERS

Administrateurs : Anne COURTEJOIE - Jean-Jacques DETRAUX
 Geneviève DEWANDRE - Dominique FAGNART
 Marie JASPARD - Francis KIENEN
 Marie-Louise LECLERCQ - Nadine MEEUS
 Cécile QUINTIN - Jean Pierre RENARD
 Elisabeth RENARD-QUIX - Daniel ROENSMAENS
 Marie-Thérèse SAMMARTINO - Violaine VAN CUTSEM

Les contacts régionaux :

Bruxelles :	Jacques LODOMEZ	tel : 02 215 51 92
Brabant wallon :	Elisabeth RENARD-QUIX	tél : 067 77 28 80
Liège :	Marie-Thérèse SAMMARTINO	tél : 04 227 20 27
Luxembourg :	Jocelyne BURNOTTE	tél : 061 65 55 57
Namur :	Jean-Pierre MARTIN	tel : 0478 28 15 10
	Daniel ROENSMAENS	tel : 081 43 45 41

L'équipe permanente de la maison de l'AP³ :

Secrétariat : Vincent VERSTRAETEN
 Atelier répit : Muriel BOTTU
 Tof-service : Christine EECKMAN (Coordinatrice)

Association des Parents et Professionnels autour de la Personne polyhandicapée
 Association sans but lucratif, arrondissement judiciaire de BE-1400 Nivelles
 Siège social - Rue de la Croix de Malte, 25 - BE-1400 Nivelles

Tél : 0032 (0)2 215 51 92 Fax : 0032 (0)2 215 48 25 Courriel : info@ap3.be

Le mot du président

Au nom du conseil d'administration et du personnel de l'AP³ et du TOF-SERVICE, je vous souhaite une bonne et heureuse année, que l'an 2008 vous apporte beaucoup de bonheur pour vous comme pour votre famille

2008 sera pour nous une année de changement et en même temps un anniversaire

En effet, 20 années cela se fête : aussi reprenez déjà quelques dates à savoir :

- la "fête des familles" de l'AP³ qui aura lieu le premier week-end de septembre à la "La ferme Les Sens Ciel"
- les 14 et 15 novembre 2008 à l'Université libre de Bruxelles aura lieu un colloque qui aura pour thème : "Le Polyhandicap au quotidien"

La COCOF en région de Bruxelles Capitale nous a demandé de faire une étude qui portera le nom de "Recherche-action AP³ sur les services généralistes".

Pour ce faire, nous avons fait appel à la société RTA.

Si vous souhaitez vous procurer cet ouvrage, faites le nous savoir auprès du secrétariat.

Il fut décidé que la recherche porterait d'une manière approfondie sur les aides et les services repris ci-dessous :

1. Les aides familiales et ménagères
2. Les soins infirmiers à domicile
3. Les services de gardes à domicile
4. Les services de logements sociaux
5. Les médiateurs culturels
6. Les plannings familiaux
7. Les centres de santé mentale
8. Les centres PMS
9. Les mutuelles
10. L'ONE
11. Les dispositifs des titres-services
12. Le dispositif des ALE

Marie Jaspard de son côté a fait, au nom de l'AP³, pour Inclusion Europe une étude pour thème : "Study on the Specific Risks of Discrimination Against Persons in Situation of Major Dependence or with Complex Needs". Pour ceux que cela intéresse, faites le savoir au secrétariat.

Jean-Jacques Detraux quant à lui a poursuivi l'enquête qu'il avait commencée l'année dernière pour le compte de l'Observatoire de la COCOF à savoir : "Les besoins des familles de personnes polyhandicapées" et cette année c'est un travail d'enquête sur les besoins de professionnels et des familles, qui font face à la personne polyhandicapée sévère.

Le cabinet de la ministre des affaires sociales en région de Bruxelles Capitale souhaite que l'AP³ devienne un "Service d'Accompagnement pour adultes polyhandicapés", ce que nous avons naturellement accepté.

Dans le prochain numéro de ce journal nous parlerons de répit en Wallonie et à Bruxelles car là aussi les choses bougent.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Votre serviteur, Jacques Lodomez



Joyeux Noël et Bonne année 2008 !!

A l'aube de cette nouvelle année, que nous vous souhaitons excellente, le Tof-Service est dans une phase de restructuration et de réorganisation. En effet, les familles bénéficiaires l'auront constaté, notre service est vite saturé et nous sommes obligés de refuser un bon nombre de demandes car nous n'avons pas le personnel suffisant pour couvrir les besoins de nos membres.

De plus ... cela se bouscule aux portes du service : de nouvelles familles souhaitent bénéficier de nos services et nous ne pouvons les accepter pour l'instant.

La bonne nouvelle est que nous allons bientôt bénéficier de bras supplémentaires... En parallèle, nous allons continuer à diversifier nos offres de service et ouvrir nos portes aux familles dont un enfant est porteur d'autisme.

En préparation de ces agrandissements, nous nous penchons sur notre fonctionnement pour le rendre plus opérationnel, plus professionnel.

Du nouveau aussi dans l'équipe. Alexandra a décidé de se lancer dans un projet personnel et a donc mis fin à ses activités avec nous. Nous la remercions pour tout le travail accompli et nous lui souhaitons bonne route. De nouvelles recrues sont venues renforcer une équipe désormais uniquement féminine : tout d'abord Catherine et ensuite Sabrina. Nous ne désespérons pas de trouver du personnel masculin qui puisse apporter à l'équipe ce regard particulier...

Souhaitons que 2008 nous apporte sa prospérité en toute sérénité.

L'équipe du Tof-Service.

L'avion accessible à tous [27/07/07]

Tiré du guide social

Les compagnies aériennes ne peuvent plus refuser leurs services aux personnes handicapées ou âgées. La Commission européenne a établi des règles garantissant l'accès au transport aérien des personnes à mobilité réduite, règles qui sont en vigueur depuis ce 26 juillet 2007.



Pour tous les vols décollant des aéroports de l'Union européenne, le règlement interdit aux compagnies aériennes et aux voyagistes de refuser les réservations et le transport des passagers en raison de leur mobilité réduite. Seules font exception à la règle des raisons de sécurité dûment justifiées.

Environ 10% de la population souffre de mobilité réduite, principalement des personnes handicapées et âgées. D'autres sont incapables de marcher de longues distances dans les aéroports modernes.

D'ici un an, tous les aéroports devront offrir un ensemble spécifique de services aux personnes à mobilité réduite. Et les compagnies aériennes seront obligées de fournir certains services gratuitement, comme le transport des fauteuils roulants ou des chiens d'aveugle.

Les Etats membres sont chargés de contrôler l'application du règlement sur leur territoire. Un organisme de contrôle est désigné à cet effet. Une personne à mobilité réduite qui estime que ses droits ne sont pas respectés peut interpeller le gestionnaire de l'aéroport ou de la compagnie aérienne. Si elle n'obtient pas satisfaction, elle pourra déposer plainte auprès de l'organisme de contrôle national.

Savoir plus :

Pour la Belgique, cet organisme de contrôle est la
Direction générale du Transport aérien
CCN - 2ème étage
rue du Progrès 80/5
1030 Bruxelles
02/277.43.99

Un peu de détente !!!

Une escapade pas loin de chez vous le temps d'un week-end ?

Le nouveau **Guide PLUS aux Gîtes de Wallonie** est paru.

Il inclut des gîtes pour l'accueil de personnes handicapées (page 20 à 27) avec l'indice passe partout défini par GAMAH (Groupe d'Action pour une Meilleure Accessibilité aux personnes Handicapées)

Coordonnées : Gîtes de Wallonie – Avenue Prince de Liège, 1 – 5100 Namur (Belgique)

Tél : +32 (0)81 311 800 – Fax : +32(0)81 310 200 – Courriel : info@gitesdewallonie.be

Ce guide est aussi accessible en ligne : www.gitesdewallonie.be

mais malheureusement sur le web il ne reprend pas l'indice passe partout

http://www.gitesdewallonie.be/i18n_sejour_thematique/index_html/gite_result_form?fgite=2&type=heb_gid_access_tous

Ouverture de forums de discussions sur Hospichild.be

Après huit mois d'activité, le site internet hospichild.be vient de mettre en place un service de forums de discussion.

Soutenu dans le cadre institutionnel bicommunautaire par les ministres de la Santé et de l'aide aux personnes Cerexhe et Vanhengel, Hospichild est d'abord un outil dédié aux parents d'enfants hospitalisés. L'idée est de centraliser toutes les réponses à leurs questions en prenant appui sur les techniques de réseau que facilite grandement l'Internet.

Combien va coûter l'hospitalisation de mon enfant ? Peut-il suivre des cours ? Puis-je bénéficier d'aides à domicile ?... Les informations statiques que donne le site web sont aujourd'hui renforcées par l'interactivité, le dialogue avec les différents corps de métier. Certaines forums sont accessibles à tous, et d'autres dédiés aux professionnels du social et de la santé : assistants sociaux, infirmières, pédiatres, psychologues, enseignants...

www.hospi-child.be

Un projet de « fiches loisirs » pour les personnes polyhandicapées et leur entourage

Après les quelques lieux que nous connaissons déjà et que nous avons déjà visités et revisités, où pourrions-nous bien aller d'autre pour passer une chouette journée ? Tu saurais me donner des idées toi qui as aussi un enfant/adulte polyhandicapé ? Tu veux bien me refiler ta liste de lieux d'excursion toi qui accompagnes des personnes polyhandicapées ?

Voilà comment a commencé l'histoire, lors d'une réunion de l'Antenne namuroise de l'AP3, entre quatre de ses membres.

Lundi passé, c'était la quatrième rencontre du groupe de travail « fiches loisirs ap3 » à la Douceur Mosane à Jambes. Il y avait autour de la table 3 parents et 3 professionnels. Au fil des rencontres, le groupe s'est vu rejoint par des personnes intéressées par le projet venant d'horizons divers : Brabant Wallon, Région de Liège-Verviers, Namur, Ciney. Deux points importants aux yeux de l'AP3 sont déjà réunis ici : 1) une parité parents-professionnels, 2) un travail de réseau.

Quelles sont les ambitions des membres du groupe :

- ❖ Collecter – sous forme de fiches – des informations sur des loisirs d'une journée adaptés à des personnes présentant des handicaps moteurs importants ainsi qu'une déficience intellectuelle ;
- ❖ Rendre ces fiches accessibles sur le site internet de l'ap3 ;
- ❖ Voir ces fiches évoluer dans leur contenu et dans leur nombre grâce à la participation du plus grand nombre d'internautes (et non-internautes via le groupe).

Mais qu'est-ce que cette fiche ? Le groupe a créé une fiche avec une foule d'informations, à la fois administratives (adresse, autres coordonnées, heures d'ouverture, tarifs), pratico-pratiques (toilettes adaptées, parking pour PMR, ascenseur...) et qualitatives (animation, sens de l'accueil, ce qui est particulièrement apprécié...). La philosophie de ses créateurs est la suivante : nous donnons un premier aperçu du type de loisir qui est offert par l'organisme, à toute personne intéressée de se faire ensuite sa propre expérience. En d'autres termes : « On a testé pour vous, à vous de tester ».

Les membres du groupe ont déjà rempli une trentaine de fiches (format papier). Une fois que ces fiches seront accessibles sur le net, le projet est d'inviter toute personne ou service potentiellement riche d'expériences de loisirs avec des personnes polyhandicapées à devenir partenaire dans l'échange de fiches : je puise des idées et j'apporte les miennes. Alors, à bon entendeur ... rendez-vous dès le mois de février 2008 pour les premières fiches sur www.ap3.be !!!

Pour le groupe de travail « fiches loisirs ap3 », Marie Jaspard, le 4 décembre 2007.

Pour nous contacter :

Par mail : d.roensmaens@ap3.be (Daniel Roensmaens, parent, administrateur ap3)

Par téléphone : 081/30.80.70. (La Douceur Mosane, Laurence Bosselaers, chef de groupe)

Jennevaux – Rencontre

La continuité dans le changement

AP³DR : Daniel Roensmaens

JR RL : Robert Lauwers

AP³DR - Il y a peu que vous êtes installé dans vos nouveaux locaux, racontez moi pourquoi ce déménagement

JR RL – Je vais d’abord vous expliquer le fondement de l’institution, J’étais anciennement directeur d’école dans le secondaire et lors de réunions avec mes collaborateurs, nous trouvions dommage que pour le jeune public des écoles normales il n’y avait aucune relation avec des jeunes sortant quelques peu de l’ordinaire, nous avons donc projeté de réaliser des rencontres entre ces 2 mondes et créé l’association Jennevaux-Rencontre, suite à cela nous voulions créé un lieu d’accueil pour personnes handicapées ou l’échange avec des jeunes scolarisés serait effectif.

Nous avons trouvé en 1988 une propriété à l’état d’abandon, à Saint-Germain, l’avons rendue habitable et conforme, avons accueilli des jeunes adultes handicapés tant en SAJA qu’en SRA, Bien sûr dès le début de l’existence de l’association, les problèmes financiers se posaient, mais nous avons eu la faveur de pouvoir bénéficier du soutien du Fond de Soutien Marguerite-Marie Delacroix, sans ce soutien nos souhaits ne serait resté que pure et simple ambition.

Nous n’étions pas non plus reconnus par l’Awiph, dont aucune subside pour couvrir les frais de fonctionnement, c’est en 1994 que nous avons été agréé par l’agence.

Pour la propriété nous avions un bail de 15 ans, donc se terminant en 2003, mais en 1999 le propriétaire nous faisait déjà part que le bail ne serait pas renouvelé.

AP³DR - Et depuis 1999, vous cherchiez donc un nouveau lieu d’accueil ?

JR RL - Nous avons 4 ans pour nous retourner, mais en 2003 nous n’avions toujours rien trouvé, le propriétaire a été compréhensif eu égard au problème généraux de manque de place en maison d’accueil. En 2004, nous trouvons une propriété susceptible de nous convenir dans le contexte où l’école communale de Lesve (à 17km au sud de Namur) était vide et abandonnée par la Communauté française, Nous nous portons acquéreurs pour une partie des bâtiments et nous revenons 16 ans en arrière, car comme à Saint-Germain nous devons retrousser nos manches et tout réaménager en fonction du public accueilli et des normes de sécurité.

La encore une fois le soutien du Fond Marguerite-Marie Delacroix nous a été précieux, toutefois il n’a pas été suffisant et la Loterie nationale nous a donc aussi financièrement soutenu.

Pour recréer à l’identique ce que nous faisons à St Germain, nous devons encore aménager une aile pour laquelle nous avons obtenu des subventions de l’Awiph, reste donc a aménager les locaux pour recevoir des classes d’élèves de 5^{ème} et 6^{ème} secondaire pour des retraites permettant à ces jeunes de côtoyer des personnes handicapées pendant plus de 24 heures.

AP³DR - Donc cet accueil de jeunes dans le cadre de la mixité est en suspend ?

JR-RL - Non pas tout à fait, mais nous n’avons pas de quoi les loger, donc ils arrivent le matin et repartent en fin d’après midi, ce qui ne permet pas de vivre un cycle complet de 24h00 pour apprendre toute la complexité de ce qu’induit la baisse de capacité qu’elle soit mental et/ou physique et l’aide qu’elle suscite. Nous espérons pouvoir aménager les bâtiments pour fin 2008.

AP³DR – Au fait combien de personnes handicapées prenez-vous en charge ?

JR RL – Actuellement nous avons 12 personnes en SAJA et 8 personnes en SRA donc en tout 20 personnes dans lesquelles se trouvent 15 hommes et 5 femmes dont 6 hommes et 2 femmes dans le SRA.

AP³DR – Comment se fait-il qu'il y a une telle disproportion entre la gent masculine et féminine ? Alors qu'en principe la gent féminine vit plus longtemps que la gent masculine, on devrait la retrouver plus nombreuse.

JR RL – Cela reste assez mystérieux, mais peut être cela pourrait tenter de s'expliquer par le fait des craintes liées à la sexualité, de fait les parents seraient plus enclin à garder leur fille auprès d'eux.

AP³DR - Quand dans ce petit village les habitants ont appris qu'un centre d'accueil pour personnes handicapées voulait s'installer, n'y a-t-il pas eu trop d'appréhension ?

JR RL – Quand nous avons cette propriété en vue, j'ai été trouvé le bourgmestre, ne fut ce que pour savoir si un permis d'exploiter ne serait pas tout simplement refusé, j'ai été bien accueilli par Monsieur Bailly qui m'a suggéré d'organiser une réunion d'information sur le lieu même avec les habitants du village et les futurs occupants afin d'apaiser les esprits et les bruits courants du fait de la méconnaissance de la personne handicapée.

Après cette réunion la grande majorité sont retournés chez eux apaisés et surtout satisfait qu'un premier projet d'école des caïds, comme en avait eu l'intention le ministère de la justice, était avantageusement remplacé par un occupationnel somme toute plus à même de se fondre dans la société.

AP³DR – Je remarque que les travaux sont loin d'être finis, ceci même dans votre bureau de directeur.

JR RL – Le confort dans mon bureau passe bien après le confort des personnes handicapée dans leur lieu de vie, nous avons tout fait d'abord pour que eux se sente bien ici.

Nous sommes ici depuis le 18 mai 2007 et je perçois qu'ils se sentent effectivement bien, ce d'autant que contrairement à St Germain, ils peuvent allés dans les commerces de proximité et participer ainsi à l'ambiance villageoise. C'est aussi ça l'intégration.

AP³DR – Toutes les personnes que vous accueilliez à St Germain vous ont suivies ?

JR RL – Oui, bien que pour des accueillis au SAJA il y en a ça leur fait loin, j'ai une personne qui vient tout les jours de Wavre, et nous allons la chercher à la gare de Namur, d'autres prennent le bus du Tec, nous sommes mieux desservi ici que nous ne l'étions de l'autre côté point de vue transport en commun et nous avons aussi notre service de ramassage.

AP³DR – Combien de personne travaille ici ?

JR RL – 13 personnes travail ici ceci est égal à 10 équivalents temps plein. Malheureusement ce n'est pas suffisant et comme la réglementation en ce qui concerne les nuits dormantes a été modifiée, nous sommes obligés de fermer un week-end par mois.

AP³DR – Mais les résidents alors ?

JR RL - Tous sauf deux retournent passer le week-end dans leur famille, pour les deux n'ayant plus de famille nous travaillons avec des familles d'accueil.

AP³DR – Est-ce que vous n'approcheriez pas l'âge de la retraite

JR RL – Si et pour moi ce déménagement a été un défi, je voulais le vivre et voir nos handicapés dans leur nouveau lieu de vie, cela a été une gageure parce que les travaux ont pris plus de temps que prévu, les moyens financiers nous obligeait à remettre des objectifs en question et à devoir faire des choix prioritaire. Le défi est quand même gagné car nous sommes dans nos murs.

AP³DR – Comment se fait-il qu'il y a une telle disproportion entre la gent masculine et féminine ? Alors qu'en principe la gent féminine vit plus longtemps que la gent masculine, on devrait la retrouver plus nombreuse.

JR RL – Cela reste assez mystérieux, mais peut être cela pourrait tenter de s'expliquer par le fait des craintes liées à la sexualité, de fait les parents seraient plus enclin à garder leur fille auprès d'eux.

AP³DR - Quand dans ce petit village les habitants ont appris qu'un centre d'accueil pour personnes handicapées voulait s'installer, n'y a-t-il pas eu trop d'appréhension ?

JR RL – Quand nous avons cette propriété en vue, j'ai été trouvé le bourgmestre, ne fut ce que pour savoir si un permis d'exploiter ne serait pas tout simplement refusé, j'ai été bien accueilli par Monsieur Bailly qui m'a suggéré d'organiser une réunion d'information sur le lieu même avec les habitants du village et les futurs occupants afin d'apaiser les esprits et les bruits courants du fait de la méconnaissance de la personne handicapée.

Après cette réunion la grande majorité sont retournés chez eux apaisés et surtout satisfait qu'un premier projet d'école des caïds, comme en avait eu l'intention le ministère de la justice, était avantageusement remplacé par un occupationnel somme toute plus à même de se fondre dans la société.

AP³DR – Je remarque que les travaux sont loin d'être finis, ceci même dans votre bureau de directeur.

JR RL – Le confort dans mon bureau passe bien après le confort des personnes handicapée dans leur lieu de vie, nous avons tout fait d'abord pour que eux se sente bien ici.

Nous sommes ici depuis le 18 mai 2007 et je perçois qu'ils se sentent effectivement bien, ce d'autant que contrairement à St Germain, ils peuvent allés dans les commerces de proximité et participer ainsi à l'ambiance villageoise. C'est aussi ça l'intégration.

AP³DR – Toutes les personnes que vous accueilliez à St Germain vous ont suivies ?

JR RL – Oui, bien que pour des accueillis au SAJA il y en a ça leur fait loin, j'ai une personne qui vient tout les jours de Wavre, et nous allons la chercher à la gare de Namur, d'autres prennent le bus du Tec, nous sommes mieux desservi ici que nous ne l'étions de l'autre côté point de vue transport en commun et nous avons aussi notre service de ramassage.

AP³DR – Combien de personne travaille ici ?

JR RL – 13 personnes travail ici ceci est égal à 10 équivalents temps plein. Malheureusement ce n'est pas suffisant et comme la réglementation en ce qui concerne les nuits dormantes a été modifiée, nous sommes obligés de fermer un week-end par mois.

AP³DR – Mais les résidents alors ?

JR RL - Tous sauf deux retournent passer le week-end dans leur famille, pour les deux n'ayant plus de famille nous travaillons avec des familles d'accueil.

AP³DR – Est-ce que vous n'approcheriez pas l'âge de la retraite

JR RL – Si et pour moi ce déménagement a été un défi, je voulais le vivre et voir nos handicapés dans leur nouveau lieu de vie, cela a été une gageure parce que les travaux ont pris plus de temps que prévu, les moyens financiers nous obligeait à remettre des objectifs en question et à devoir faire des choix prioritaire. Le défi est quand même gagné car nous sommes dans nos murs.

AP³DR – Je présume que comme dans toutes institutions de ce genre, il existe une liste d'attente pour intégrer l'institution.

JR RL – Oui, effectivement mais cette liste est sans cesse obsolète et remise en question parce que le manque de place disponible est criant, de ce fait les familles réservent une place auprès d'un maximum d'établissement et quand l'entrée dans l'un devient effective ils ne préviennent pas nécessairement les autres. Ceci fait que quand une place se libère nous appelons, suivant une certaine priorité dans laquelle le contexte de la situation familiale prend toute son importance, et il n'est pas rare d'entendre que la personne handicapée est déjà placée par ailleurs. Donc une liste d'attente vaut ce qu'elle vaut sans plus.

AP³DR- A quoi passe leur temps les personnes handicapées ?

JR RL- Nous sommes agréés pour recevoir des personnes adultes avec des déficiences mentales légères, modérées et sévères (Cat 111-112-113) pour ceux qui le peuvent, nous leurs trouvons des occupations tant internes qu'externes, autour de nous il y a bien du terrain à entretenir, ils participent aussi à l'entretien journalier de l'institution. Pour les autres, le personnel d'encadrement a mille et un trucs pour les occuper, l'ennui n'a pas sa place au sein de l'institution.

AP³DR – On ne peut que souhaiter la pleine réussite sur le nouveau site de Jennevaux – Rencontre et une bonne intégration avec les personnes qui viendront occuper les bâtiments voisins. Merci Monsieur Lauwers et profitez bien du repos maintenant que votre but est atteint.

Aidants proches

Certains des lecteurs du journal auront peut être répondu à l'enquête sur les aidants proches, cette enquête ayant fait l'objet d'un questionnaire durant le 1^{er} trimestre 2007

Les personnes intéressées par le résultat d'enquête peuvent le télécharger en allant à la page :

<http://www.kbs-frb.be/publication.aspx?id=219536&LangType=2060>

ou

<http://www.kbs-frb.be/publication.aspx?id=219398&LangType=2060>



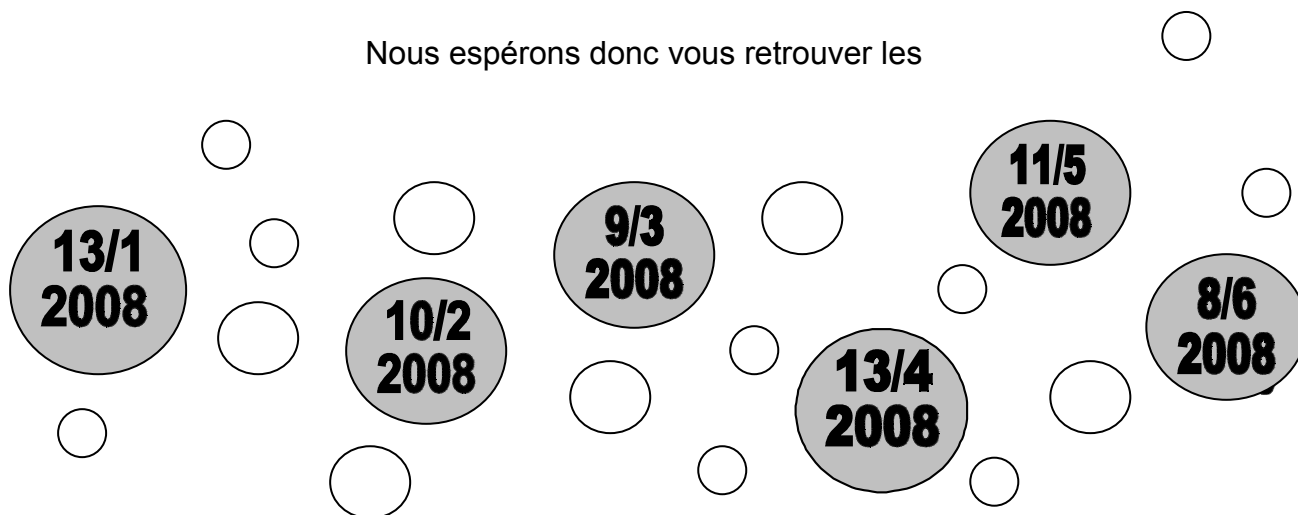
Association de parents
et de professionnels autour
de la personne polyhandicapée

AP3 plouf! 
Venez vous mouiller avec nous!

Nouvelles du Plouf ...

Nous continuons pour le moment à aller nager à la piscine du
Centre Reine Fabiola – rue de Neufvilles 455
7063 Neufvilles

Nous espérons donc vous retrouver les



Piscine (genre Sunparks) avec JACUZZI, rivière, bain bulle, ambiance musicale.
Entrée dans l'eau par une pente douce, chaise roulante de douche, transats.
3 grandes cabines collectives avec douche et 5 plus petites cabines.
Température de l'eau de 30°.

C'est une activité de loisirs aquatiques destinée aux personnes polyhandicapées, mais
ouverte à tous. Partage d'expériences, accueil de stagiaires.

Si vous venez pour la première fois vous pouvez demander un itinéraire à
Vincent Verstraeten

AP³ - Bd.Lambermont 61 - 1030 Bruxelles
tél. : 02.215.51.92

mail : v.verstraeten@ap3.be

site Web : www.ap3.be

PAF : € 3,00

pour ceux qui se mouillent.
Gratuit en-dessous de 3 ans.

Entrée : Accueil à partir de 14h, dernière entrée à 16h,
Sortie de l'eau à 16.30h
Sortie des bâtiments à 17h

Pour tout autre renseignement :

- Par mail : elisabeth_renard@hotmail.com

- Par tél. : 067.77.28.80 – GSM 0494.69.07.82

- Par courrier : 123, rue du Cerisier, 1490 Court-St-Etienne



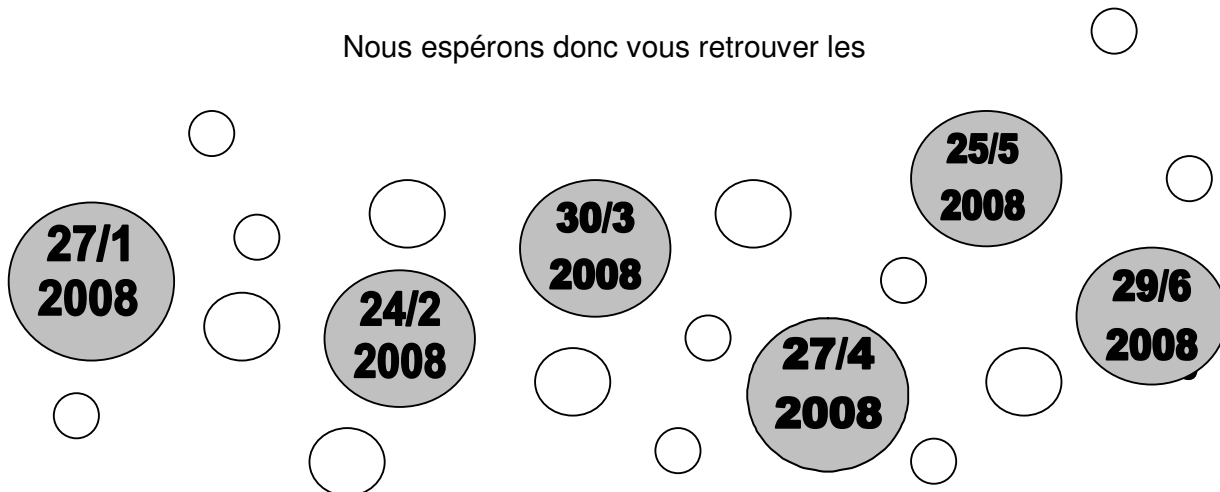
Association de parents
et de professionnels autour
de la personne polyhandicapée

AP3 plouf! 
Venez vous mouiller avec nous!
A Jambes

Dates du Plouf 1^{er} semestre 2008

L'activité AP³ plouf est une activité de loisir aquatique destinée aux personnes polyhandicapées ou de grande dépendance accompagnées de leurs familles ou aidants proches

Nous espérons donc vous retrouver les



A la piscine communale de Jambes

136, rue d'Enhaive à 5100 Jambes

Température de l'eau à 29 ° - Chaise roulante de douche, table de change
5 cabines collectives et X individuelles.
Partage d'expériences, accueil de stagiaires.

PAF pour ceux qui se mouillent
2,00 € (membre AP³ ou groupe institutionnel) - 2,50 € (non membre AP³)
Gratuit en-dessous de 3 ans.

Entrée : Accueil à partir de 14h30,
Entrée dans l'eau à partir de 15h00, dernière entrée à 16h00,
Sortie de l'eau à 17h30
Sortie des bâtiments à 18h00

Pour tout autre renseignement :
- Par courriel : d.roensmaens@ap3.be
- Par tél. : 081 43 45 41
www.ap3.be

Avec le soutien de la ville de Namur



De nouveaux postes en ETA [15/11/07]

L'actuel ministre wallon de la Santé, Paul Magnette, a signé ce 12 novembre le nouveau contrat de gestion de l'AWIPH.

Le contrat, doté d'un budget annuel de 500 millions d'euros (+4% par rapport à 2006), lie l'Agence à la Région wallonne pour la période 2007-2011. Il doit permettre d'assurer les missions de l'AWIPH fixées par décret, et de développer de nouvelles stratégies.



Inclusion de la personne handicapée

L'AWIPH va développer la prise en compte des spécificités des personnes handicapées dans les politiques générales. Il s'agira par exemple de tests d'impact des nouvelles législations, ou l'indication de bonnes pratiques auprès de l'administration ou de services privés.

Changement de logique

Le nouveau contrat prévoit en outre de transférer la logique de prestataires en logique de prestations. Ce transfert implique une modification du mécanisme de subventionnement des services. Il est aussi prévu de diversifier l'offre et de développer des actions particulières. Les personnes ayant un handicap de grande dépendance bénéficieront d'une attention toute particulière.

L'AWIPH renforcera aussi ses contrôles dans les structures agréées, via la mise en place d'outils d'évaluation.

Autonomie, mise à l'emploi

L'AWIPH va maintenir la politique de maintien des personnes handicapées dans leur milieu naturel de vie. Les services d'aide à la vie journalière, de placement familial ou les appartements supervisés seront privilégiés aux structures institutionnelles plus lourdes.

Il s'agira aussi de favoriser l'intégration sur le marché de l'emploi. L'agence engagera notamment des simplifications de dispositifs, des actions de sensibilisation et des synergies avec le FOREM. Et 2,2 millions d'euros sont prévus pour augmenter le nombre d'emplois subsidiés en ETA.

Le contrat veut également accroître l'autonomie en améliorant l'accès aux aides matérielles individuelles : simplification administrative, révision des conditions, subventionnement de services conseils en aides techniques...

Transparence

Enfin, suivant en cela les recommandations de l'audit budgétaire et du Parlement wallon, l'Agence devra développer une organisation "*plus performante et plus transparente*".

(Photo : AWIPH / FAME)

Savoir plus :

Pour télécharger le contrat de gestion 2007-2011 (PDF) sur le site de l'AWIPH
http://www.awiph.be/pdf/presentation/Contrat_de_gestion_AWIPH_2007-2011.pdf

Le jeu de la chaise musicale

Enfin nous disposons dans notre petit pays d'un gouvernement, tout éphémère qu'il soit il a le mérite de permettre de pouvoir débloquent des situations dont l'urgence était bien présente, son prochain bilan arrivera avec les cloches de Pâques.

Comme tout le monde nous parents et professionnels ayant en charge des personnes polyhandicapées, ne pouvons que regretter cette situation. Encore que si ce n'était qu'au niveau fédéral, mais voilà que cela a des implications aussi au niveau régional wallon, en effet en 6 mois de temps c'est le jeu de la chaise musicale à la tête du ministère wallon des affaires sociales.

Bien que tous ces changements aient lieu dans le cercle d'une même famille politique on peut se douter dans le chef de la restructuration ce qu'induit cette valse de fonction sans parler de ce que coûte ces transferts.

En effet, nos ministres tout compétant qu'ils soient doivent s'imprégner de l'esprit de travail des employés de leur administration, encore qu'ils ne soient pas les seuls car nos ministres ont traditionnellement leur cour (collaborateur) qui les suivent ou qu'ils amènent.

Les employés eux aussi doivent prendre en compte la méthode de travail de leur nouveau patron.

Nous les administrés, tant particulier que professionnel, dans le cadre de ce contexte évolutif, nous devons veiller à ce que nos dossiers ouvert au sein des ministères suivent bien leur évolution car la politique prioritaire d'un ministre, personne comme toute autre ayant ses prévalences, n'est pas nécessairement celle de son prédécesseur.

On ne peut s'empêcher de penser qu'il y a là perte de temps, d'énergie et de moyens dont nous personne en attente d'efficacité et de stabilité faisons les frais. En effet quel politique à long terme peut-elle être menée si l'intérim prévaut sur la continuité, si suivant la sensibilité du responsable un dossier, la priorité d'un programme, monte ou descend dans la pile, comme au jeu du yo-yo.

On aimerait croire qu'il n'en n'est rien et que toute initiative prise par un prédécesseur, comme par exemple sur la problématique du répit des aidants proches (table ronde du 03-12-2007 à Emines), se verra continuer par le ministre succédant.

Le bon côté du jeu, est que cela fait quand même quelques heureux, emballé, déménagé, déballé, cela crée du travail et est donc source d'emploi.

D.R.

VACANCES 2007 : HANDICAPS « ADMIS » OU « AMIS » ?

« BONJOUR ! Je m'appelle Muriel ! Et toi, tu t'appelles comment ? Veux-tu que je te présente Antoine ? Il ne peut pas te parler, mais il est très sympa et il a bien envie de connaître de nouveaux amis ! »

CRACK! La phrase CHOC qui brise la glace.

Antoine est un jeune adulte polyhandicapé comme TOUS les jeunes adultes « tout simplement » ! Ce qui est différent, c'est sa chaise roulante. Eh bien... CELA attire les regards et surtout les yeux intrigués des enfants...

Antoine DETESTE qu'on le regarde parce que cela « lui fait sentir sa différence »...alors, dès qu'il voit des enfants, il sait que CELA va RE-commencer ! Les regards, les questions...De plus Antoine ne parle pas.

Alors Muriel a décidé de répondre à sa place : elle sera son agent de liaison.

Muriel accompagne pour la première fois Antoine en vacances. Elle est ce qu'on appelle « SON ASSISTANTE PERSONNELLE » parce qu'Antoine a besoin d'un accompagnement pour tous les gestes de la vie quotidienne. Les familles qui ont en leur sein une personne de grande dépendance vivent cette situation en permanence. Elles ont donc BESOIN de REPIT.

Rien de tel pour MURIEL que de vivre une telle expérience pour comprendre ce que signifie ce besoin de répit! Rien de tel pour ANTOINE, que de vivre une nouvelle aventure.

Rien de tel, pour les parents, que de pouvoir vivre des vacances AVEC aide.

Mais... revenons à notre affaire de brise-glace : les enfants, sidérés de se faire interpellé par une grande personne (Muriel) avec autant d'aplomb...courent se réfugier chez les parents ou -pour les plus téméraires- décident d'en savoir plus. Et c'est là que les choses commencent : « Et pourquoi, et pourquoi, et pourquoi ??? »

Je ne suis pas certaine qu'ANTOINE comprenne ce qui se dit, mais il apprécie qu'on parle, qu'on raconte. Cela le rassure : il a l'impression d'apprivoiser de nouveaux amis.

C'est, ce que l'on peut appeler l'intégration sociale. Apprendre à comprendre l'autre avec sa différence. On apprend des tas de choses en vacances.

Comme c'est agréable d'être accompagné de quelqu'un (genre brise-glace) qui vous mette « à l'aise »! Muriel est bénévole. Mais, certaines familles bénéficient actuellement d'un BAP (Budget d'Assistant Personnel) à titre expérimental. Ce qui permet de rétribuer la personne .

Ces quelques lignes illustrent des thèmes d'actualité : la reconnaissance du droit au répit et du Statut de l'Aidant proche ; la nécessité de créer des ponts entre les personnes par l'intégration dès le plus jeune âge (crèches), par l'intégration dans les loisirs, par l'accueil en famille...

Soyons créatifs, partageons nos ressources.

La personne handicapée a sa place dans notre société. Les services généraux (écoles, transports, bâtiments publics, infrastructures sportives et culturelles) doivent s'adapter progressivement à ses besoins. Participez à ce mouvement.

Il existe à Waterloo un CCCPH et un HANDICONTACT :

RESSOURCES/

-L'Asbl « AIDANTS PROCHES » a son siège social : 53, avenue Mercier à 5000 NAMUR

-L'AP3 : Association des Parents et des Professionnels autour de la Personne polyhandicapée
Site : www.ap3.be. Contact Brabant wallon : 067 77 28 80 : entre autres...activité dans l'eau adaptée aux familles avec personnes polyhandicapées = AP3-PLOUF

-FAMISOL : Familles solidaires : info@famisol.be ou 02 771 91 14

-Brochure : INTEGRATION DANS LES LOISIRS éditée par l'APeCH, disponible gratuitement à l'AWIPH : Agence Wallonne d'Intégration des Personnes handicapées.

-BAP = Budget d'Assistance Personnelle : une autre façon de répondre aux besoins de la personne et de sa famille. Projet pilote. Renseignement à l'AWIPH.

Note de l'éditeur

Le journal que vous tenez entre les mains en est à sa 3^{ième} édition, avant celui-ci, les membres de l'association, en règle de cotisation, recevait un feuillet trimestriel reprenant de brèves informations.

Le journal ci présent est appelé à être édité 3 fois l'an en janvier, mai et septembre, c'est avant tout le journal des Parents et Professionnels autour de la Personne polyhandicapée, il est donc le vôtre aussi et pas seulement celui du conseil d'administration de l'association.

Pour l'éditeur aller chercher l'information va de soi, pour le lecteur et membre apporter l'information à paraître est une forme de participation active à l'action que mènent les uns ou les autres pour la prise en compte et la considération de nos familles quelques peu extraordinaires.

Bien des choses sont à faire, bien d'autres peuvent être suggérées, toute l'équipe de l'AP³, dans la mesure de ses moyens, est ouverte aux dialogues et souhaite qu'il ne se fasse pas en sens unique.

En l'espace de 4 mois entre 2 parutions, ce passe des évènements, susceptible d'en intéresser plus d'un, c'est pourquoi l'AP³ édite aussi une feuille d'information appelée "Ephéméride", celle-ci est éditée tous les 15 jours et reprend des actions pouvant tant intéressés les parents que les professionnels. Si vous souhaitez la recevoir elle est disponible par courriel ou par fax, à l'exclusion de courrier postal qui entraîne un débours que l'AP³ préfère dédier à d'autres missions. Vous pouvez demander à être intégré dans la liste de distribution en n'en faisant la demande à Daniel Roensmaens par courriel d.roensmaens@ap3.be ou par fax +32 (0)70 417 092. Vos coordonnées restent confidentielles et ne sont en aucun cas transmises à une tierce personne ou service extérieur à l'AP³.

L'éphéméride est bien sur aussi visible sur le site de l'AP³ www.ap3.be à la page "Agenda"

Donc communiquons, communiquons, il en restera toujours quelque chose.

Avec mes sentiments les meilleurs
D.Roensmaens

Opération « Delhaize Community Week » - Carnaval 2008

Afin de réunir quelques ressources financières pour ses actions, l'AP³ a obtenu le bénéfice d'une opération "**Community Week**" chez **Delhaize**.

Chaque titulaire d'un passeport "Community Week" permettra à l'AP³ de recevoir 5% du montant de ses achats dans un magasin Delhaize Le Lion, **entre le 11 et le 17 février 2008**.

Si vous souhaitez soutenir l'AP³ en participant à cette opération, faites-le nous savoir,

- en **téléphonant au 02/215 51 92** du lundi au vendredi entre 9h30 et 16h30,
- ou en nous faisant parvenir le talon ci-dessous **par fax au 02/215 48 25**,
- ou par courrier à l'adresse suivante :

Maison de l'AP³
Boulevard Lambertmont, 61
1030 Bruxelles

Nous vous transmettrons gratuitement le passeport.

D'avance nous vous remercions.

Pour l'AP³,
 Jacques Lodomez, Président

Monsieur, Madame

.....

Adresse

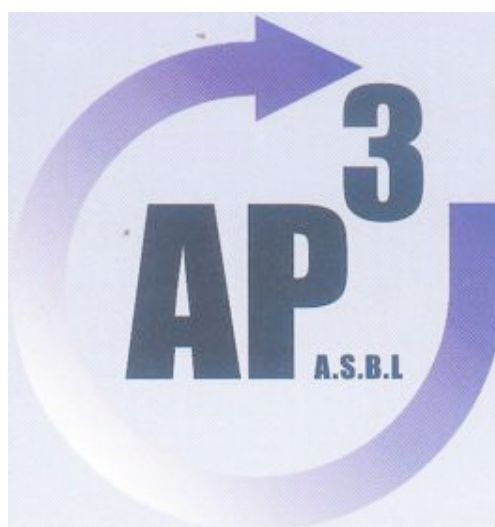
.....

.....

.....

Je souhaite participer à l'opération "**Community Week**" chez **Delhaize Le Lion** entre le 11 et le 17 février 2008. Je vous prie donc de me faire parvenir un passeport qui permettra de faire bénéficier l'AP³ de 5% du montant des achats que j'effectuerai chez Delhaize Le Lion entre le 11 et le 17 février 2008.

Signature :



www.ap3.be